

Déclarations 2021 (Impôt sur le revenu 2020 et IFI 2021) Calendrier fiscal

L'administration a publié sa « brochure pratique » relative à la déclaration des revenus 2020 et indique que le délai de souscription de la déclaration d'ensemble des revenus expire le **20 mai 2021 à minuit** pour les déclarations **en format papier**.

En cas de déclaration en ligne, le redevable dispose de délais supplémentaires. Trois dates limites sont fixées selon le département dans lequel se situe son domicile au 1^{er} janvier 2021:

- ✓ départements 01 à 19 et non-résidents : **26 mai 2021**
- ✓ départements 20 à 54 : **1^{er} juin 2021**
- ✓ départements 55 à 976 : **8 juin 2021**

Nous vous rappelons également que les redevables soumis à l'IFI doivent souscrire leurs déclarations d'IR et d'IFI aux mêmes dates.